



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 229 du 18 avril 2014

## *SOMMAIRE*

- **Compte rendu du Conseil d'Administration du CNRS du 25 mars 2014**
- **Compte rendu de la Commission Nationale de Mobilité du CNRS du 17 mars 2014**

# Compte rendu du Conseil d'Administration du CNRS du 25 mars 2014

## 1- Approbation de l'ordre du jour

Les OS demandent qu'une disjonction soit faite au niveau du point 3.1 afin de voter séparément les comptes rendus de décision et les orientations proposées.

Cette demande est acceptée

Vote pour à l'unanimité sur l'ordre du jour

## 2- Approbation du compte rendu des débats du CA du 12 décembre 2013

Demande de deux amendements de la part du SNCS, l'un accepté et l'autre refusé par XI, explication le CR n'a pas à être exhaustif...

Demande d'un amendement de la part du SNTRS-CGT: il est accepté

Vote: une voix contre le SNCS, une abstention C. Musselin.

Déclaration du Président (non prévue dans l'ordre du jour)

Le président décide de faire une déclaration à l'occasion du renouvellement de son mandat au CNRS.

Il dit vouloir faire une présentation de l'état des lieux de l'organisme:

75 ans après sa création le CNRS toujours là, Jean Perrin pourrait être fier son établissement qui est le premier en nombre de publications sur le plan mondial.

Ensuite A. Fuchs poursuit avec le début de la déclaration faite au Sénat et à l'assemblée...

En insistant sur l'internationalisation de la science et la place du CNRS dans cette nouvelle donne mondiale... il illustre son propos à l'aide de plusieurs exemples.

- L'électronique du futur avec des nanorubans de graphène

*Une équipe internationale comprenant des chercheurs du CNRS a synthétisé et étudié des nanorubans de graphène hautement conducteurs à température ambiante, ce qui ouvre des perspectives pour l'électronique du futur.*

La moitié des chercheurs impliqués dans cette recherche sont français, ils travaillent en collaboration avec des équipes américaines et allemandes.

A. Fuchs poursuit sa démonstration par des chiffres: 60% des travaux co-publiés le sont avec des chercheurs étrangers. La recherche fondamentale n'est pas possible si elle n'est pas mondialisée.

- Deuxième exemple les travaux réalisés sur les exo-planètes: le jour où des traces de vie seront identifiées sur d'autres planètes, le CNRS y aura participé.

Il faut des outils nécessaires pour valoriser et transformer les recherches.

Il ne s'agit pas de faire moins de recherche de base mais d'apporter une amélioration du transfert. Il faut créer une rupture au bénéfice de l'emploi et de la richesse nationale.

- Découverte d'un nouveau traitement le Lupuzor qui permet de lutter contre une maladie auto-immune le lupus. Ce travail a été fait sur Strasbourg, il n'est pas que le fruit d'une collaboration de la biologie à la santé, mais de collaboration de la biologie avec la chimie et ingénierie.

- Dernier exemple: un jeune chercheur en science des matériaux ayant une ERC qui a été recruté dans un laboratoire mixte CNRS/Saint Gobin basé à Cavaillon, vient de découvrir une

nouvelle céramique révolutionnaire, ayant des qualités physiques bien supérieures aux céramiques connues.

A travers ces exemples de valorisation de la recherche en amont il y a de la bonne recherche globale. Le succès en matière de recherche fondamentale ne tombe pas du ciel... A. Fuchs reprend alors l'exposé fait au Sénat sur les périmètres des champs de recherche.

Il aborde alors les choix qui seront à faire dans les années à venir, des politiques de site. Le CNRS sera membre fondateur des comue chaque fois qu'il y aura des projets ambitieux tournés vers l'international... il y aura quelques centres de portée internationale. Il parle de l'implication du CNRS et en particulier les SHS dans les défis sociétaux dans le cadre de recherche interdisciplinaires. Il cite aussi le travail fait sur les sciences du genre (avec la création d'un GIS), l'affichage de postes de chercheur... et l'impact du CNRS pour dépassionner ce sujet qui s'est invité dans le débat public.

Les questions sur cette intervention:

UNSA: texte brillant sur le passé et le présent mais quid de l'avenir?

Nous sommes au CA, l'UNSA demande un débat de politique scientifique plus détaillé.

B. Chaudret: tu as parlé de contribuer à créer quelques centres de portée internationale.

Au vu des moyens du CNRS à l'heure actuelle, que signifie de faire émerger de tels centres, a-t-on les moyens de le faire?

A. Fuchs: On parlera plus tard de l'avenir du CNRS en termes de budget... chaque chose en son temps... Des textes expliquent que le budget du CNRS ne permettra plus d'embauche en 2016. Je n'ai pas la capacité à dire quoique que se soit sur le budget 2015. Nous en reparlerons en temps utile, il y aura un vote en fin d'année.

La dispersion des universités est grande mais tend à se réduire, on est en dessous de 80 universités. L'enseignement supérieur et la recherche sont les deux faces d'une même médaille. S'impliquer dans quelques grandes universités interdisciplinaires ne grèvera pas forcément le budget du CNRS... On peut tabler sur trois grandes universités.

R. Genet : félicite le président pour sa reconduction à la tête du CNRS

B. Carrière: en matière de politique de site demande la façon dont le CNRS va se positionner?

A. Fuchs sur les 25 plus grandes universités, 8 sont labellisés idex à l'heure actuelle, une deuxième vague d'index devrait passer à 15 sites labellisés au total... Le CNRS sera partenaire dans 15 sites.

### **3. Questions stratégiques:**

3.1 Compte rendu des décisions 2013 du Président en matière de participation du CNRS aux organismes dotés de la personnalité morale et orientations proposées pour 2014.

La DAJ explique en quoi consiste un GIP un EPCS, un GIE et pourquoi le CNRS a des prises de participations dans ces structures.

A. KARVAR: la participation aux différentes structures intervient dans le cadre d'un changement de la réglementation qu'est ce qui fait que le CNRS prend des participations? Y-a-t-il une garantie du conseil scientifique?

DAJ: Les représentants du CNRS siègent déjà dans ces structures. Le périmètre de participation du CNRS correspond à une centaine de structures. Le conseil scientifique n'est pas saisi de ces questions.

SNCS: Monsieur le président vous venez de faire tout un exposé pour dire que le CNRS était un très bon organisme de recherche tel qu'il est structuré alors pourquoi vouloir changer une organisation qui fonctionne?

A. Fuchs : en effet la qualité de la science est très bonne mais nous ne sommes pas dans un CNRS des années 50. Une phase d'adaptation au système est nécessaire, il ne s'est rien passé durant les deux dernières décennies, trois fois rien juste l'arrivée de la mondialisation...

Le SNTRS-CGT demande la parole pour faire une déclaration intersyndicale sur les COMUE.

### **Déclaration intersyndicale sur les COMUÉ**

*Les projets de statuts et règlements intérieurs des **communautés d'universités et d'établissements** instituées par la loi ° 2016-660 du 22 juillet 2013 sont en cours d'élaboration. Ils seront, comme le confirme la circulaire ministérielle du 6 mars 2014, soumis au vote de tous les comités techniques et conseils d'administration des organismes de recherche concernés ainsi que des établissements d'enseignement supérieur et de recherche participant à ces COMUÉ.*

*L'exemple de la COMUÉ « Paris-Saclay », « l'UPSy », montre quels peuvent être les objectifs visés : **restructuration complète de la recherche et de l'enseignement supérieur** avec généralisation des mutualisations et des délégations de compétences au profit de ce nouveau type d'université ».*

*Le risque pour les personnels absorbés dans ces COMUÉ est grand. Aucune garantie n'est apportée sur leurs conditions de travail dans le cadre de mutualisations, redéploiements et restructurations qui vont être imposés, avec en toile de fond la réduction drastique des moyens consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur.*

*Outre la question des moyens, l'adhésion des qualités d'organismes nationaux de recherche à des COMUÉ reviendrait à subordonner des décisions de politique scientifique nationale à des motivations locales à beaucoup plus courte vue. Quelle politique scientifique nationale les EPST pourront-ils encore définir si chacune de leurs actions doit passer au filtre de « politiques de sites » auxquelles ils auront, en adhérant a priori au dispositif, délégué leur autorité ?*

*Le président du CNRS A. Fuchs déclarait lors de son audition au Sénat en février : « La règle est la continuité : là où nous participons aux PRES ou aux Idex, nous participerons aux COMUE, sous réserve qu'elles adoptent un projet scientifique ambitieux et tourné vers l'international. » Cependant s'afficher « ambitieux et tourné vers l'international » n'est aucunement la garantie de faire de la bonne recherche, si l'on ne se soumet pas à l'arbitrage d'une évaluation nationale. C'est pourquoi le CNRS et le Comité national de la recherche scientifique ne doivent en aucun cas renoncer à leurs missions d'évaluation de la recherche et de recrutement des chercheurs sur une base de comparaison nationale, réexaminée chaque année. Toute délégation de l'évaluation ou du recrutement à des entités locales serait, fatalement, un recul de la recherche française, à la fois en qualité et en efficacité.*

*Les missions de recherche effectuées dans les COMUÉ et les chercheurs travaillant dans ces structures doivent donc rester sous le regard d'instances d'évaluation nationales, qu'elles soient celles du CNRS (les sections du Comité national), celles d'autres EPST ou le Conseil national des universités.*

*Les COMUÉ ne doivent pas davantage devenir de simples parties de l'arsenal de mesures destinées à réduire la voilure de la recherche dans le cadre d'un budget et d'une masse salariale rétrécis.*

*Les élus au conseil d'administration du CNRS ne peuvent accepter que le CNRS, qui a vocation à structurer la recherche française à l'échelle nationale, envisage de devenir « membre » de telles structures locales. Il perdrait ainsi non seulement la maîtrise de sa politique nationale de recherche mais aussi une partie de sa raison d'être. La reconnaissance, par le CNRS de COMUÉ dont il deviendrait membre ferait en effet passer tous les agents concernés, selon le nouvel article L718-14 du Code de l'éducation prévu pour cela, « sous l'autorité du président de [la] communauté », sans qu'il soit même besoin que son personnel se retrouve « mis à disposition » de ces communautés puisque le critère invoqué est uniquement périmétrique. Tous les agents exerçant dans des unités mixtes, c'est-à-dire l'écrasante majorité, seraient concernés.*

*En faisant perdre au CNRS à la fois sa mission principale et son autorité sur ses agents, les COMUÉ apparaissent donc non seulement incompatibles avec le maintien de la recherche française au niveau international, mais aussi directement destructrices des missions fondamentales de notre établissement. Il est incompréhensible que les orientations proposées aujourd'hui, pour 2014, comportent la subordination complaisante du CNRS à ces structures qui visent à le détruire. C'est pourquoi, si cette orientation n'est pas abandonnée, les représentants du personnel s'y opposeront résolument.*

A. Fuchs: il s'agit d'une évolution du modèle, avec juste quelques changements...

Les COMUE sont hors sujet, on aura l'occasion de parler des COMUE plus tard lors de prochains CA...

1er vote sur les comptes rendus des décisions 2013 du Président en matière de participation... : Trois abstentions 1 UNSA + 1 SNTRS-CGT et la CGT représentation du monde du travail.

2ème vote: 5 contre (l'ensemble des élus syndicaux + SNCS monde du travail), une abstention CGT représentation du monde du travail, le reste des votes étant pour.

#### **4. Questions financières:**

##### **4.1 Arrêté des comptes sociaux, des comptes consolidés et affectation du résultat comptable 2013**

Le budget est présenté autour de trois agrégats:

1 er agrégat : activités conduites par les unités de recherche

2 ème agrégat : actions communes à l'activité de recherche

3 ème agrégat: fonctions supports

1- Le rapport sur l'exécution du budget est présenté:

Il faut noter que les 540 millions d'euros non consommés relèvent d'une logique pluriannuelle d'utilisation des crédits et non d'un reliquat d'argent non consommé.

Les crédits non consommés sont en fait très faibles: le report de crédit d'une année sur l'autre ne doit pas dépasser 3% pour être accepté par Bercy.

Le CNRS a un report de 6,2 millions d'euros, 3% du budget représente 15 millions d'euros... donc ça passe largement.

Le CNRS a mis en œuvre de la gestion budgétaire de la comptabilité publique en application du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la GBCP

## 2- Analyse des ressources et des dépenses

Les ressources propres dites banalisées représentent 67 millions d'euros mais uniquement 28% de ces ressources sont totalement libre d'emploi pour les laboratoires, ce qui signifie que juste 1/3 est vraiment « banalisée »...

Plus généralement les ressources propres augmentent de 8%.par rapport à 2012

94% de la masse salariale sur SCSP concernent les personnels permanents tandis que 6% visent les personnels non permanents, les personnels non permanents sont financés essentiellement sur des ressources propres.

### Les effectifs

La consommation 2013 du plafond d'ETPT (en moyenne annuelle) est arrêtée à 26 074 ETPT, contre 26 605 ETPT votés au budget primitif soit un écart de -531 ETPT

Pour 2014 la subvention d'état est de - 305 millions par rapport à 2013 d'où la suppression de 600 postes sur les CDD prévues en 2014.

72% de détachements effectués sont vers les universités étrangères

D'une manière générale les carrières des chercheurs sont en baisse...

Pour les carrières IT: les promotions de corps sont en baisse tandis qu'au niveau des grades la tendance est à l'augmentation.

L'agent comptable principal poursuit l'exposé:

En ce qui concerne le rapport financier l'ensemble des chiffres est conforme.

Pour les comptes du CNRS on observe un résultat positif de 25 millions

Le fond de roulement augmente de 106 millions, la trésorerie de 48 millions, le CNRS possède un mois de dépense d'avance.

Examens les comptes consolidés des filiales... les SATT n'apparaissent pas financièrement dans cet examen car les montants sont négligeables par rapport aux filiales

Commissaire au compte parle du rapport financier qui est conforme aux attentes.

Il y avait un problème de pièces préalables pour pouvoir certifier les comptes. Certaines pièces d'origine étaient absentes, les services financiers ont fourni un gros travail pour produire d'autres pièces qui permettaient de vérifier la conformité.

Ainsi la réserve qui était présente dans le rapport de l'année dernière est levée par le commissaire au compte.

Il est noté un changement de méthode sur les congés non pris au titre du CET: ce qui constitue une provision au titre des congés non utilisés mais « reportables ».

On estime à 28 000 jours de congés reportés (soient 6 jours par agent) ce qui représente 74 millions mis de côté et imputables au budget 2014...

Il faut noter que les comptes 2015 devront être arrêtés au plus tard au 28 février de l'année 2015 ainsi le délai de clôture devra être raccourci de 3 semaines en 2015.

La présentation est terminée, on passe aux échanges:

B. Chaudret: il faudrait améliorer la fiabilité sur les contrats de recherche. En effet les recettes sont alignées aux dépenses, si la dépense n'est pas bien renseignée alors on observe des erreurs sur la recette.

### **Déclaration intersyndicale sur l'INIST:**

*Monsieur le Président*

*Suite à cette présentation des comptes sociaux du CNRS, je voudrais au nom des représentants du Personnel élus au CA, intervenir au sujet de la situation de l'INIST.*

*L'INIST, Institut de l'information scientifique et technique, est une unité propre de service du CNRS (UPS n°76) basée à Nancy.*

*Cet institut traverse une grave crise structurelle depuis plusieurs années (déjà 3 ans de restructuration).*

*Un courrier signé des secrétaires généraux des principaux syndicats du CNRS vous a déjà alerté le 17 mars 2014 en soulignant l'inquiétude que pouvaient susciter les indications données par M. le directeur général délégué à la science, sur place, le 17 février dernier, ainsi que votre réponse au député Féron, le 19 février à l'Assemblée nationale, dans laquelle vous annonciez « sans doute des pertes d'emploi ». Cette orientation apparaît en contradiction avec les immenses besoins en information scientifique et technique que connaît la recherche scientifique. C'est pourquoi nous pensons que tous les agents de l'INIST peuvent légitimement fonder l'espoir de voir leur mission continuer, au sein d'un institut auquel le CNRS aura précisé son rôle et renouvelé sa confiance.*

*Aussi vous demandons-nous réitérant la demande exprimée dans la lettre des secrétaires généraux, de bien vouloir mettre un terme à cette attente. gâchis financier et humain qu'engendrent les incertitudes sur le sort de l'INIST. Il est temps de mettre les moyens nécessaires pour sortir de cette situation.*

*Les personnels réclament que des missions claires et précises leur soient enfin fixées.*

Le président du CNRS, s'emporte en disant n'avoir jamais annoncé « des pertes d'emploi ». Les élus réaffirment que le site de l'assemblée nationale a bien retranscrit cette formulation lors de son intervention à l'assemblée nationale.

Le président du CNRS, explique que notre déclaration est hors sujet, que nous aurions dû demander à l'inscrire à l'ordre du jour... que l'INIST était un vrai sujet mais il aurait fallu demander à en parler.

***Hors compte rendu: après vérification, il y a une différence sur le site de l'assemblée nationale entre la retranscription écrite et l'enregistrement de l'intervention de A. Fuchs. A l'écrit il est bien noté « des pertes d'emploi » alors que lors de l'audition enregistrée A. Fuchs dit « il y aura sans doute contraction » ...***

Des précisions sont demandées sur la destruction des documents qui ont retardé le quitus des comptes. L'administration explique que la réglementation autorise des suppressions de pièces qui en fait se sont avérées manquantes pour établir la certification des comptes.

Il est répété suite à une interrogation qu'au niveau des subventions d'investissement, les parties non consommées correspondent à la part du à un report et non à une non consommation.

Vote du CA sur l' « Arrêté et approbation des comptes sociaux, des comptes consolidés et affectation du résultat comptable 2013 »

6 abstentions (Les 4 élus des organisations syndicales + deux représentants du monde du travail (Anousheh Karvar CFDT, Patrick Monfort personnalité SNCS))

#### **4.2 Budget rectificatif n° 1**

Présentation par l'administration du budget rectificatif 2014

#### **Déclaration intersyndicale des élus du personnel au CA du 25 mars 2014 sur l'avenir du CNRS**

*Ce conseil se réunit pour entériner les comptes 2013 et les premières décisions budgétaires modificatives pour 2014.*

*Une nouvelle fois, les élus du personnel s'alarment des évolutions du CNRS en matière d'emploi et de moyens. Les emplois sont tendanciellement en baisse depuis plusieurs années.*

*Les moyens du CNRS ne sont pas à la hauteur de ce que devrait être l'ambition scientifique de notre pays. On ne saurait infiniment plaider la conjoncture économique. Cette insuffisance de moyens résulte de choix politiques que nous estimons condamnables. Ces choix sont mis en œuvre dans des dispositifs nuisibles, hélas non remis en cause au dernier changement de majorité, tels que l'AERES, l'ANR, qui sont des systèmes gâcheurs d'énergies, d'emplois et d'argent, et la Prime d'excellence scientifique dont les budgets devraient être affectés à l'emploi scientifique. La suppression de la PES représenterait à elle seule près de 250 emplois ! Et nous ne parlons pas du Crédit d'impôt recherche ...*

*L'importance croissante des ressources propres dans le fonctionnement des laboratoires, c'est-à-dire des contrats, la mise en place des COMUÉ, obèrent toute politique scientifique nationale. Chaque nouvelle structure rend plus opaque et fige le système de recherche national.*

*Le maintien de structures d'évaluation soi-disant indépendantes mais surtout déconnectées de la réalité de la recherche empêche le Comité national de jouer librement son rôle d'évaluateur qualifié de la recherche dans toutes les disciplines et laisse de côté l'association, qui serait pourtant nécessaire, des acteurs de la recherche aux évaluations des nouvelles structures mises en place ces dernières années (IDEX, Labex, COMUÉ, etc.)*

*Nous allons dans la mauvaise direction, nous manquons d'une volonté politique de développement de la recherche.*

*Les élus au Conseil d'administration du CNRS reprennent le texte du Conseil scientifique voté à l'unanimité le 10 mars 2014, motion qui avait précisément décrit la situation en écrivant "Nous entrerons alors dans une période de déstabilisation durable d'un système de recherche qui a pourtant largement contribué à la fois au développement culturel, au dynamisme économique et à la puissance de notre pays. Pour l'éviter, la première mesure à prendre est l'annonce d'un **plan pluriannuel pour l'emploi scientifique.**"*

*À leur tour, les représentants du personnel au Conseil d'administration s'alarment de cette situation intenable. Ils réclament de toute urgence un plan pluriannuel pour l'emploi et les moyens scientifiques.*

*Sans cela c'est le potentiel scientifique de notre pays qui serait durablement bradé.*

Vote: 5 voix contre (Les 4 élus des organisations syndicales et le représentant du monde du travail SNCS)

#### **4.3 Programme 2014 de la politique d'achat**

270 familles d'achat courant, 20% du volume se font sur seulement trois familles, on observe un très gros effort de massification des achats.

Un schéma directeur pour une politique des achats sur la période 2014/2017 émane du ministère.

En Juillet 2013 lancement d'une modernisation de la politique d'achat qui consiste à des achats vers les PME, soutenir l'innovation, le durable...

Il faut rendre compte annuellement de l'application de ce schéma directeur.

Le CNRS doit travailler à des gains économiques nouveaux, travailler à la modernisation de l'organisation des processus... Le CNRS a été pionnier dans l'organisation de politique d'achat pour la fonction publique, bien avant la mise en place de schéma directeur.

SNCS: aspiration à de la souplesse, les gains ou les pertes en temps que nous coûtent à cause de politique achat... pour les transports quelques % sur les dépenses de transports gagnées alors que derrière il en coûte trois heures de travail.

XI: le marché public c'est le cadre de la démocratie, meilleur moyen pour lutter contre la corruption. L'ouverture du marché permet la mise en concurrence de différents candidats. 3% du marché transport mais vous ne parlez pas du volume global du marché est important...

Olivier Delabroy: 27000 fournisseurs, vous comptez réduire ce nombre important ? Comment se passe le passage de la commande, combien cela coûte?

La direction: le coût de traitement d'une commande entre 80 à 100 euros. Nous travaillons à une réduction du nombre de fournisseurs, ainsi qu'à l'accès des PME à la commande publique.

XI: Nous avons mis en place la dématérialisation de la dépense, qui devrait conduire à une diminution du nombre de fournisseur.

Pour ce qui est du regroupement des commandes, nous développons les achats en ligne qui devrait faciliter le regroupement des commandes. D'autres outils émergent nous nous intéressons aux applications de type « I-management ».

M. Daugeras : il a l'expérience de l'organisation de priorité nationale et qui est mieux faite que chez nous... il faut soutenir nos jeunes entreprises innovantes dans ce domaine. Pour les PME avoir le CNRS comme client représente « une bonne carte de visite ».

#### **4.4 Rapport statistique sur les missions**

Le CNRS a contracté un nouveau marché d'hébergement, depuis les réservations d'hébergement se passent beaucoup mieux qu'avec le précédent prestataire...

Le SNCS n'est pas convaincu de cette déclaration de la direction.

#### **5 Questions diverses:**

##### **5.1 Levée de prescription quadriennale:**

Vote à l'unanimité pour

##### **5.2 Demandes de décharges de responsabilités et de remise gracieuse émises par deux agents comptables secondaires:**

Vote à l'unanimité pour

##### **5.3 Maîtrise des risques financiers au CNRS avec le rapport du comité d'audit**

Un point est fait sur la mission du comité d'audit par l'administration. Il s'agit d'un audit interne indépendant. Il est établi un plan d'audit validé. Le travail consiste à une recherche de

l'adéquation ressources / besoins. Les observations émises sont des observations indépendantes.

Le président de l'audit M. Serge GOLDSTEIN-DESROCHES commente le travail fait par cette commission durant l'année 2013.

1- audit sur la gestion et le suivi des contrats de recherche: il est signalé une vigilance à avoir pour les relevés d'heure

2- système d'information:

Bien qu'un énorme travail a été fait par le responsable de la direction des systèmes d'information. L'audit signale qu'il faut être vigilant sur les pannes majeures ainsi que la protection des données.

Il y a en particulier deux points qui nous font dire qu'il faut être vigilant: les spécifications et le contrôle les externalisations.

SNTRS-CGT: Vous signalez des points de vigilances. Y aura-t-il un suivi dans le temps fait sur ces sujets?

M. GOLDSTEIN-DESROCHES : Oui, sur le sujet informatique un suivi est prévu cette année avec un retour sur ce sujet.

SNCS: La direction de l'audit interne n'est pas indépendante... car les réponses aux courriers adressés à l'audit sont données par le président du CNRS.

XI: Confusion des genres. Je préfère être du côté de la vérité que des sophistes...

S'il y a un suivi dans les audits, les pièces ne sont pas diffusables.

#### **5.4 Concessions de logement:**

Vote à l'unanimité pour

#### **5.5 Nominations au Comité d'audit interne:**

Vote à l'unanimité pour

#### **5.6 Rapport d'activité 2013 du Comité d'audit interne**

Vote: 5 abstentions (les élus et le représentant du monde du travail SNCS).

Fin du CA à 12h15

# Compte rendu de la Commission Nationale de Mobilité du CNRS

17 mars 2014

Ordre du jour de cette CNM : évolution du dispositif « NOEMI »

Présents pour le SNTRS-CGT : Jacques Millet, Sophie Toussaint-Leroy

Le DRH du CNRS a convoqué en urgence une réunion de la CNM pour présenter un nouveau dispositif : les FSEP (fonctions susceptibles d'être pourvues) qui ajouteraient aux NOEMI existants.

Ce point avait également été mis à la dernière minute à l'ordre du jour du CT du 10 mars. Le CT avait demandé et obtenu le report de ce point à un prochain CT.

Les possibilités de mobilités sont de plus en plus réduites au CNRS. Voici dans le tableau ci-dessous l'évolution du nombre de postes affichés lors des précédentes campagnes de mobilité :

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre postes	1058	1051	965	660

Les chiffres de la campagne de l'hiver 2013-2014 n'ont pas été communiqués. On sait simplement que cette campagne est en baisse de 60% par rapport à la campagne d'hiver de 2012. Celle-ci ayant affiché 483 postes, on peut en déduire que la campagne d'hiver 2013-2014 n'a affiché que 290 postes.

Explication de la DRH : Le nombre de NOEMI est directement lié au nombre de recrutements externes, lesquels sont en forte diminution (non remplacement des départs de l'organisme autre que les départs en retraite conjugué à la baisse de ces derniers).

Il y aura donc de moins en moins de postes offerts à la mobilité, car les prévisions des départs en retraite pour les années à venir sont très basses. Si on suit cette logique on pourrait atteindre un nombre quasi nul de mobilités au CNRS dans les deux ou trois ans à venir.

Pour la mise en œuvre de la politique scientifique, il est essentiel que les instituts puissent pourvoir les fonctions définies comme prioritaires. La suppression massive de postes rend cela incertain il était donc urgent d'imaginer un nouveau processus pour surmonter cette difficulté.

C'est pourquoi la DRH a imaginé un système qui a tout d'une usine à gaz.

Il s'agirait, dès la campagne d'hiver 2014-2015, d'ajouter au dispositif actuel des NOEMI un deuxième dispositif appelé FSEP, pour fonctions **susceptibles** d'être pourvues.

Pourquoi seulement susceptibles ? Tout simplement parce que ces mobilités ne pourraient se faire que par transfert de poste (l'agent partirait avec son poste), contrairement aux NOEMI.

Une fois par an, à la suite du Dialogue de gestion, les Instituts établiraient une liste des FSEP par identification des besoins des unités non satisfaits par la attribution de postes NOEMI.

Ces FSEP feraient l'objet d'un affichage « type NOEMI », lors de la campagne de recrutement.

Comme pour les NOEMI, les DU recevraient les candidats et effectueraient leur choix.

Mais la mobilité ne pourra être possible que si le transfert de poste est accepté par l'institut de l'unité de départ de l'agent (même si la mobilité est intra-institut) assortie d'une négociation avec l'institut d'arrivée et le SRH de la délégation dont dépend l'agent. qui apportera son regard « territorial ».

Autant dire mission impossible... Si le choix revient toujours, et sans aucune transparence comme pour les NOEMI, au seul directeur d'unité, il doit ensuite être validé et par l'institut et par la délégation régionale (en lien aux politiques de site).

Evidemment la DRH a fait une présentation idyllique du dispositif. Elle est soucieuse de maintenir un volet suffisant de mobilité, mais jamais, dans la présentation de son projet comme dans la discussion, elle n'aborde le sujet du côté des agents (qui sont de simples ETPT Equivalents temps plein travaillé), mais seulement du point de vue de l'intérêt de l'établissement.

Pour l'ensemble des organisations syndicales ce projet a suscité de nombreuses interrogations. Que se cache-t-il derrière cette nouvelle usine à gaz ?

--Une année blanche, sans recrutement?

--L'accélération des restructurations, le faible nombre de NOEMI n'y suffisant plus ?

--le déplacement du pouvoir de décision aux SRH des délégations en plus de celui des instituts ? Pour quelle « politique de site » ?

--la possibilité de mobilité pour les agents sur des fonctions clés ?

-- l'accès des agents des « ressources communes » (délégations régionales, services du siège) à la mobilité ? Puisque le CNRS prévoit de « préserver le taux de fonctions supports des ressources communes » ? On craint le pire pour les collègues de la BAP J par ex.

Le SNTRS-CGT a rappelé les revendications faites à chaque CNM :

- Créer une bourse de la mobilité, pour que les agents puissent exprimer leur souhait de mobilité. La direction y oppose une nécessaire confidentialité dans la démarche. Il nous semble que cette confidentialité n'est de toute façon pas garantie actuellement. De plus une demande adressée directement au SRH n'a pas à être divulguée au DU.
- Décoreller la mobilité du recrutement (comme cela était le cas du temps des AFIP).
- Accompagner la mobilité (plans de formation, aides exceptionnelles, etc )

Le CNRS ne donne aucune explication (ni en CAP ni à la CNM) sur les refus de mobilité et le recours aux accueils en détachement. Le système des NOEMI est totalement opaque. Notre analyse : le CNRS ne joue pas le jeu de la mobilité pour ses agents en ne leur donnant pas les moyens d'évoluer dans leur carrière et leur parcours professionnel. Les directeurs d'unités cherchent un agent opérationnel immédiatement et préfère parfois recruter en externe plutôt que de recruter un agent CNRS qui ne correspond pas parfaitement au profil du poste, même s'il pourrait bénéficier d'un plan de formation. La recommandation faite par le DGDR aux DU de « favoriser la mobilité interne » n'est qu'un affichage.

A la question des élus SNTRS-CGT sur les mobilités pour rapprochement de conjoint, C. Coudroy répond qu'il y a la réserve (17 postes pour gérer les cas RH pour tout le CNRS).

Les FSEP ne sont pas acceptables et ne répondent en aucun cas (contrairement à ce que prétend la DRH) à la revendication du droit à la mobilité.